**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France
**Band:** 37 (1957)
**Heft:** 9-10

**Vorwort:** Editorial
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Editorial

La surprise causée par la nature des mesures prises par le gouvernement français en faveur du commerce extérieur et les incertitudes qui se sont manifestées quant à leurs incidences et leurs applications ont maintenant perdu de leur acuité.

D'une façon générale, les milieux intéressés au commerce avec la France ont admis la nécessité, pour remédier à une situation exceptionnelle, de mesures qui l'étaient tout autant. On peut même affirmer qu'après tant d'hésitations et de palliatifs, les décrets du mois d'août apparaissaient comme une étape originale pouvant conduire au redressement du commerce extérieur français. Ils supposaient des sacrifices qu'on était prêt à accepter.

Cependant, il est regrettable de constater qu'un grand malentendu a pris corps dans l'esprit des clients et fournisseurs étrangers de la France. Les clients pensaient que tous les prix français allaient baisser pour eux de 20% et s'en réjouissaient, alors que les fournisseurs croyaient que leurs prix allaient monter de 20 % et s'en inquiétaient. Or, dans les deux cas, la majorité se trompait.

Notre Chambre de commerce s'est efforcée de remplir au mieux son rôle d'information en exposant en Suisse le phénomène français, mais surtout en donnant à ses membres toutes les explications nécessaires à la compréhension des textes, parfois peu clairs.

Nous avons été assaillis de questions : pourquoi des mesures transitoires n'avaient-elles pas été prévues ? Pourquoi les organismes chargés d'appliquer les décisions gouvernementales étaient-ils dépourvus de moyens techniques leur permettant de les appliquer avec efficacité ? Pourquoi l'occasion n'était-elle pas saisie de réaliser les réformes prévues par le décret du 28 mai 1957 ? Pourquoi même, l'importance capitale du commerce extérieur étant reconnue, une simplification radicale des processus administratifs n'était-elle pas décidée ?

Toutes ces questions pouvaient se poser en raison de la soudaineté des décisions gouvernementales, qui ont pris certains secteurs de l'administration française elle-même au dépourvu. Nous nous sommes efforcés, dans la mesure de nos moyens, de répondre à plusieurs d'entre elles, qui d'ailleurs ont déjà reçu un début de solution.

Il faut regretter toutefois qu'à l'étranger les imprécisions de ces mesures et les malentendus qui en découlaient aient créé un climat de désarroi et d'incompréhension peu favorables à la France.

Qu'opposer à cela ? « Qu'a-t-on jamais fait de la tristesse », disait déjà Bernanos. A quoi donc servirait une position de critique systématique ? Ne vaut-il pas mieux se mettre à l'écoute de la France qui bouge et qui vit, de la France industrielle dont l'expansion éclate aux yeux de qui voyage à travers villes et provinces, de la France peuplée de techniciens, d'économistes, de commerçants jeunes et réalistes, de la France de la Caravelle et de l'Atar, de la France audacieuse qui construit pour aujourd'hui et pour demain ?

Et demain, c'est le marché commun, pour lequel la France se devait de préparer son économie, même par des mesures dont les répercussions peuvent bousculer certaines traditions. Car, contrairement à l'opinion générale, l'intention de ces décisions n'était pas de marquer un pas en arrière, mais de préparer l'harmonisation de l'économie française sur le marché européen.

**Chambre de commerce suisse en France**